



Règlement Intérieur

Accueil Périscolaire, Mercredis et Accueils de loisirs 2025/2026

☎ Téléphone principal : 04 76 30 67 55

☎ Téléphone portable : 06 83 03 09 55

☎ Salle périscolaire/d'activité : 04 76 30 48 60

⚠ Ne pas laisser de message sur le répondeur

✉ Mail : foyerpourtous@free.fr

1. Fonctionnement

Accueil périscolaire	« Mercredis loisirs »	Accueil de loisirs
7h15 – 8h30	7h30-18h	8h-18h
16h30-18h15		
Lundis, mardis, jeudis, vendredis	Hors vacances scolaires et jours fériés	Du lundi au vendredi (sauf jours fériés), selon programme

2. Inscription et annulation

Accueil périscolaire	« Mercredis loisirs »	Accueil de loisirs
<p>✦ L'inscription est obligatoire pour l'accueil du matin et du soir, avant le <u>jeudi</u> précédent.</p>	<p>✦ Inscription avant le <u>jeudi</u> précédent.</p>	<p>✦ Inscription avant le <u>mardi</u> précédent.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ➤ via le portail famille du logiciel "L&A" (code d'accès communiqué dès la 1^{ère} inscription) ➤ le matin (jusqu'à 8h45) ou le soir auprès des animatrices dans la salle périscolaire. ➤ de manière exceptionnelle, par téléphone, SMS ou par mail. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ via le portail famille du logiciel "L&A" (code d'accès communiqué dès la 1^{ère} inscription) 	
<p>Annulation avant le <u>jeudi</u> précédent, via le portail famille (ou de manière exceptionnelle, par téléphone, SMS ou par mail)</p> <p><u>Hors délais</u> : les inscriptions non annulées seront facturées.</p>	<p>Annulation avant le <u>jeudi</u> précédent, sans condition</p> <p><u>Hors délais</u> : le repas reste facturé</p>	<p>Annulation avant le <u>mardi</u> précédent</p> <p><u>Hors délais</u> : avoir établi sur présentation d'un certificat médical</p>

⚠ Un dossier d'inscription complet et signé est **obligatoire** pour que l'enfant soit accueilli.

3. Adhésion et Tarification

L'adhésion au **Foyer Pour Tous** est obligatoire pour l'année 2025/2026 (du 1^{er} septembre au 31 août)

La Motte D'Aveillans	ComCom Matheysine	Hors ComCom
9€	11€	14€

Tarification de l'accueil périscolaire :

QF ≤ 500 : **1,40 €/h**

QF 501 - 1000 : **1,95 €/h**

QF > 1001 : **2,25 €/h**

Tarification des Mercredis et Accueils de loisirs (familles domiciliées sur une des communes partenaires) :

Tranches de Quotient Familial	Tarif journée avec repas	Tarif semaine avec repas
0-420	11€	55€
421-620	13€	65€
621-810	15€	75€
811-1000	17€	85€
1001-1200	19€	95€
>1200	21€	105€

Tarification des Mercredis et Accueils de loisirs (familles domiciliées hors des communes partenaires : Notre Dame de Vaultx ; La Valette et hors communauté de communes de la Matheysine) :

Tranches de Quotient Familial	Tarif journée avec repas	Tarif semaine avec repas
QF<810	21€	105€
811-1200	24€	120€
>1200	31€	155€

✦ Pour bénéficier du tarif ajusté, un justificatif de **quotient familial** de moins de 2 mois doit être fourni. Sans ce document, le tarif maximum sera appliqué.

La facturation de l'accueil périscolaire et des Mercredis loisirs est mensuelle et doit être réglée dès réception. Tout impayé entraînera l'annulation de l'inscription.

La facture de l'accueil de loisirs est envoyée dès l'inscription et doit être réglée dès réception.

4. Modalités et Lieu d'Accueil

Accueil périscolaire	Mercredis et Accueils de loisirs
Matin : Les enfants sont accueillis dans la salle périscolaire (cour côté élémentaire), accessible par le portail vert.	Lieu d'accueil : <ul style="list-style-type: none"> • Enfants 3-5 ans : Salle de l'accueil périscolaire • Enfants 6-12 ans : Salle des maîtres
Soir : Ils sont pris en charge après l'école et attendent leurs parents dans la salle dédiée : Maternelles : salle périscolaire Élémentaires : salle des maîtres	Les arrivées et départs peuvent être échelonnées : <ul style="list-style-type: none"> • Le matin de 8h à 9h • Le soir de 17h à 18h
Goûter : Non fourni, à prévoir par les familles.	Repas et goûters fournis

Accompagnement obligatoire par un représentant légal jusque dans la salle

- **Matin** : Les enfants doivent être accompagnés par un adulte jusque dans la salle.
- **Soir** : Aucun enfant ne peut partir seul, sauf dérogation précisée dans le dossier d'inscription.

5. Discipline et Assurance

- Un comportement respectueux est exigé. En cas de perturbations répétées, une **exclusion temporaire** peut être appliquée.
- L'accueil périscolaire est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de **GROUPAMA**.

6. Retards

Les retards doivent rester exceptionnels. En cas d'imprévu (neige, circulation...), si vous pensez arriver après **18h**, veuillez prévenir :

 **04 76 30 48 60** (horaires d'ouverture)

 **06 83 03 09 55**

7. Traitement médical ou PAI

Si votre enfant suit un **traitement médical**, il est indispensable de fournir :

- **L'ordonnance médicale**
- **Une autorisation parentale** permettant à un animateur d'administrer le traitement

 **En cas de fièvre ou de maladie**, nous vous recommandons de **garder votre enfant à la maison**, car une journée en collectivité peut être éprouvante pour lui.

Ce règlement intérieur s'applique à tous, dès sa mise à disposition. Sa lecture vaut acceptation, sans besoin de signature.